

**L'utilisation du tirage au sort dans la reconfiguration de la  
démocratie par la gouvernance néolibérale : opération  
neutralisante mais risquée.**  
**Le cas de la Convention Citoyenne pour le Climat en France**  
Aerts Vincent

**Abstract:** Sortition is often described as a tool of direct democracy. In France, numerous writers defended the democratic essence of sortition, they were followed by a social movement aiming for a radicalization of democracy. However, sortition is only a tool and the context of its use matters. In this paper, we would like to explore the possibility of the recuperation of sortition by a neoliberalism government that is facing a social movement aiming for a radicalization of democracy. Building on the work of Wendy Brown and Grégoire Chamayou, we explore the use of sortition by Emmanuel Macron's French government in 2019 in its organization of the Citizens' Climate Convention.

We suggest that the reconceptualization of democracy by governance explained by Wendy Brown may justify a neoliberal use of sortition to gain democratic legitimacy. The concept of governance reconceptualizes democracy with ideas of inclusion, participation, and decentralization of state. The CCC was first promised decision-making power, but Emmanuel Macron went back on his word and vetoed some proposals. Citizens were then reduced to a stakeholder role without real decision-making power. We suggest then that sortition was used for its neutralizing virtue, aiming to evacuate the conflict and promote consensus. During the Yellow Vest movement, political conflict was important, and the French president proposed the organization of a citizens' assembly during the *Grand Debat* organized in response to the Yellow Vest movement. We suggest that the use of sortition directly responds to this conflictual context and tries to escape from it by using a participatory mechanism to solve the conflictual issues problem.

**Résumé :** Le tirage au sort en politique est souvent décrit comme un outil de démocratie directe. En France, de nombreux auteurs ont défendu que le tirage au sort était par essence démocratique, ils ont été suivis par un mouvement social visant une radicalisation de la démocratie. Cependant, le tirage au sort n'est qu'un outil et le contexte de son utilisation est important. Dans cet article, nous souhaitons explorer la possibilité d'une récupération du tirage au sort par les gouvernements néolibéraux qui sont confrontés à des mouvements sociaux visant une radicalisation de la démocratie. En nous appuyant sur les travaux de Wendy Brown et Grégoire Chamayou, nous explorons l'utilisation du tirage au sort par le gouvernement français d'Emmanuel Macron en 2019 lors de l'organisation de la Convention Citoyenne pour le Climat.

Nous suggérons que la reconceptualisation de la démocratie par la gouvernance développée par Wendy Brown peut justifier une utilisation néolibérale du tirage au sort pour gagner en légitimité démocratique. Le concept de gouvernance reconceptualise la démocratie avec des idées d'inclusion, de participation et de décentralisation de l'État. Le CCC s'est d'abord vu promettre un pouvoir de décision, mais Emmanuel Macron est revenu sur sa parole et a opposé son veto à certaines propositions. Les citoyens ont alors été réduits à un rôle de partie prenante sans réel pouvoir de décision. Nous suggérons alors que le tirage au sort a été utilisée pour sa vertu neutralisante, visant à évacuer le conflit et à favoriser le consensus. Lors du mouvement des Gilets Jaunes, le conflit politique était important, et le président français a proposé l'organisation d'une assemblée citoyenne lors du Grand Débat organisé en réponse au mouvement des Gilets Jaunes. Nous suggérons que l'utilisation du tirage au sort répond directement à ce contexte conflictuel, en essayant d'y échapper avec un mécanisme participatif résolvant le problème des questions conflictuelles.

# **L'utilisation du tirage au sort dans la reconfiguration de la démocratie par la gouvernance néolibérale : opération neutralisante mais risquée.**

## **Le cas de la Convention Citoyenne pour le Climat en France**

Aerts Vincent

Depuis plusieurs décennies, le tirage au sort fait son retour dans le débat public. Dans le monde francophone spécifiquement, plusieurs auteurs, volontairement ou non<sup>1</sup>, se sont vu érigés en penseurs du tirage au sort pour différents mouvements sociaux portant des revendications de démocratie radicale ou directe.

Ainsi, Jacques Rancière, suites à l'effervescence des expériences de délibération citoyenne autour de la question du référendum sur le projet de constitution européenne de 2005 a défendu le caractère démocratique du tirage au sort, voyant en cette procédure, opposée aux autres titres à gouverner (élection, hérédité, compétence...), l'essence même de la démocratie, se voulant fondamentalement comme un « gouvernement » anarchique, fondé sur rien d'autre que l'absence de tout titre à gouverner. »<sup>2</sup>. D'autres auteurs majeurs, tel que Bernard Manin, ont fait l'objet d'interprétation et de récupérations politiques de la part d'auteurs et de mouvements<sup>3</sup> défendant l'idée de tirage au sort en politique comme revendication centrale d'un projet de démocratie renouvelée<sup>4</sup>. L'ouvrage de David Van Reybrouck, *Contre les Elections*<sup>5</sup>, occupe une place centrale dans ce débat francophone sur le renouveau du tirage au sort en politique. Ces trois auteurs font partie d'une constellation plus large rappelant le caractère démocratique du tirage au sort et qui seront notamment mobilisés en France à partir de l'hiver 2018-2019 au sein du mouvement des Gilets jaunes.

Le tirage au sort apparait alors clairement comme une revendication importante de mouvements prônant une radicalisation de la démocratie, cependant, le tirage au sort ne reste qu'un outil, et bien qu'il soit philosophiquement démocratique comme le soutiennent certains, son usage n'induit pas mécaniquement une démocratisation du système représentatif.

La question du contexte politique semble alors déterminante dans les usages et suites données à des pratiques de tirage au sort. Depuis plusieurs années, la France est gouvernée par des politiques pouvant être rattachés au

---

<sup>1</sup> Entretien vidéo « Clément Viktorovitch x Bernard Manin : le grand entretien exclusif - Viens Voir Les Docteurs », publié le 26 avril 2021, chaîne youtube Clique TV, <https://www.youtube.com/watch?v=mSqFNZlh7gE>

<sup>2</sup> RANCIÈRE Jacques, 2005, *La haine de la démocratie*, La Fabrique éditions, Paris, p.48.

<sup>3</sup> HAYAT Samuel, 2019, « La carrière militante de la référence à Bernard Manin dans les mouvements français pour le tirage au sort », *Participations 2019/HS*, pp. 437-451.

<sup>4</sup> CHOLLET Antoine, MANIN Bernard, 2019, « Les postérités inattendues de *Principes du gouvernement représentatif* : une discussion avec Bernard Manin », *Participations 2019/1 n°23*, pp. 171-192

<sup>5</sup> VAN REYBROUCK David, 2014, *Contre les élections*, Actes sud, Arles, 224p.

néolibéralisme<sup>6</sup>, prônant une gouvernance spécifique et redéfinissant les processus pour gouverner mais aussi nos conceptions de la démocratie<sup>7</sup>. Cette interrogation sur la contingence de l'expérience du tirage au sort nous amène à une question : le tirage au sort pourrait-il être récupéré par les adversaires de ses premiers défenseurs pour en faire un argument de légitimation démocratique ?

Pour répondre à cette question, nous nous intéresserons aux travaux de Wendy Brown sur la révolution néolibérale<sup>8</sup> pour développer la reconfiguration de la démocratie par la gouvernance. Nous aborderons ensuite l'idée de décentrement de l'Etat dans la gouvernance et la relégation des acteurs au rôle de « partie prenante »<sup>9</sup>. Enfin, nous discuterons la vertu neutralisante du tirage au sort dans son rôle d'évacuation du conflit pour le remplacer par la recherche du consensus<sup>10</sup>. Nous appliquerons ces éléments théoriques à un cas concret en France, la Convention Citoyenne pour le Climat organisée à l'initiative du président français Emmanuel Macron en 2019<sup>11</sup>.

### **La gouvernance : une redéfinition de la démocratie ?**

Afin d'appréhender une potentielle utilisation du tirage au sort par les gouvernements néolibéraux, il est important de revenir sur les conceptions de la politique et de la démocratie portées par ceux-ci. Cette vision peut être résumée grâce au concept flou et devenu commun de « gouvernance ». Il faut tout d'abord rappeler que la gouvernance et le néolibéralisme n'étaient pas spécialement connectés dans la pensée des grands auteurs néolibéraux tels que Hayek ou Milton Friedman. Avec le temps, la gouvernance est cependant devenue « la principale forme d'administration du néolibéralisme, la modalité politique à travers laquelle il crée des environnements, structure des contraintes et des incitations et, par-là, conduit les sujets. »<sup>12</sup>.

Bien que, comme de nombreux concepts utilisés en sciences politiques, la gouvernance, concept vraisemblablement issu du monde des affaires, ne soit pas dotée d'une définition claire et faisant consensus, certains éléments sont communément partagés. Ainsi, la gouvernance désigne « un mode de gestion d'entreprises complexes dans lequel la hiérarchie verticale cède la place à

---

<sup>6</sup> BURLAND A., POPELARD A., RZEPSKI G. (dir), 2021, *Le Nouveau monde. Tableau de la France néolibérale*, Éditions Amsterdam, Paris, 1046p.

<sup>7</sup> BROWN Wendy, 2018, *Défaire le démos. Le néolibéralisme, une révolution furtive*, Éditions Amsterdam, Paris, 288p.

<sup>8</sup> BROWN Wendy, 2018, *Défaire le démos. Le néolibéralisme, une révolution furtive*, Éditions Amsterdam, Paris, 288p.

<sup>9</sup> CHAMAYOU Grégoire, 2018, *La société ingouvernable. Une généalogie du libéralisme autoritaire*, La Fabrique éditions, Paris, 326p.

<sup>10</sup> CERVERA-MARZAL Manuel & DUBIGEON Yohan, 2013, « Démocratie radicale et tirage au sort. Au-delà du libéralisme », *Raisons politiques* 2013/2 N°50, pp.157-176.

<sup>11</sup> Site internet officiel de la Convention Citoyenne pour le Climat, <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>

<sup>12</sup> BROWN Wendy, 2018, *Défaire le démos. Le néolibéralisme, une révolution furtive*, Éditions Amsterdam, Paris, p.129

des arrangements plus horizontaux, voire égalitaires »<sup>13</sup>. Dans le domaine de la décision politique, la gouvernance a été synonyme de « gouverner sans gouvernement », l'Etat faisant un pas en retrait dans l'élaboration de politiques publiques pour jouer le rôle de médiateur entre différents acteurs appelés autour de la table<sup>14</sup>.

En termes de philosophie politique, l'idée de gouvernance, et le décentrement de l'Etat qu'il promeut, considère le gouvernement représentatif comme un médiateur entre les différentes parties prenantes et non plus comme le détenteur de la souveraineté nationale qui lui est confiée via l'élection au suffrage universel.

La gouvernance remplace l'opposition entre public et privé, entre souveraineté et marché pour prôner des relations de collaboration et de complémentarité, une certaine division du travail politique où chacun participe pour les domaines dans lesquels il est le plus compétent<sup>15</sup>. Le décentrement de l'Etat permet alors la mise en place de processus de délégation et de décentralisation « synonymes de démocratisation en ce sens qu'elles « inaugurent une « nouvelle politique » de participation, de partenariat et d'inclusion » dans l'élaboration de politiques publiques<sup>16</sup>.

En suivant cette nouvelle vision de la politique prônant l'inclusion et la participation, le tirage au sort peut-être envisagé comme un processus permettant d'inclure la population dans la gouvernance. Qu'en est-il en réalité ?

### **La Convention Citoyenne pour le Climat, une assemblée tirée au sort promise à un pouvoir de décision...**

Cette utilisation du tirage au sort par des gouvernements néolibéraux prônant une nouvelle gouvernance peut être illustrée par la Convention Citoyenne Pour le Climat (CCC). Proposée le 25 avril 2019 par le président français Emmanuel Macron<sup>17</sup>, cette assemblée tirée au sort sera constituée de 150 citoyens et aura pour tâche de rédiger des propositions ayant pour objectif de « réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030, dans

---

<sup>13</sup> RYFMAN Philippe, « Governance and Policies in Nongovernmental Organizations », in FEHER Michel (dir.), 2007, *Nongovernmental politics*, Zone Books, New York, p.289.

<sup>14</sup> RHODES R. A. W., 1997, *Understanding Governance: Policy Networks, Governance, Reflexivity and Accountability* Buckingham University Press, chapitre 3.

<sup>15</sup> SALAMON Lester M, 2000, "The new Governance and the Tools of Public Action: An Introduction," *Fordham Urban Law Journal* 28.5, p. 1624.

<sup>16</sup> MEEHAN Elizabeth, 2003, "From Government to Governance, Civic Participation and 'new Politics': The Context of Potential opportunities for the Better Representation of Women," Center for Advancement of Women in Politics, school of Politics and International studies, Queen's University, Belfast, occasional Paper no. 5 (october 2003), p.7.

<sup>17</sup> Site de l'Élysée, « Conférence de presse à l'issue du Grand Débat national. », publié le 25 avril 2019, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2019/04/25/conference-de-presse-grand-debat-national>

un esprit de justice sociale »<sup>18</sup>. Pour cette nouvelle expérience de gouvernance, présentée comme inédite, le président promet formellement que les mesures définies « seront soumises sans filtre soit au référendum, soit au vote du Parlement, soit appliquées par voie réglementaire »<sup>19</sup>. Soutenus par un comité de gouvernance, les travaux de la CCC s'étalent sur sept sessions réparties entre octobre 2019 et juin 2020. Au terme de ces travaux, les citoyens tirés au sort présentent leur rapport final composé de 149 propositions qui ont pour but de former la future loi Climat<sup>20</sup>. Ces propositions et l'expérience dans sa globalité paraît bien reçue et bénéficie d'une grande légitimité, notamment dans le milieu académique<sup>21</sup>.

Suite à ce rapport final, le président reçoit les 150 citoyens tirés au sort de la Convention Citoyenne pour le Climat. Il y prononce un discours lors duquel il revient sur son engagement en mettant son veto sur trois propositions. Ainsi, la limitation à 110km/h sur les autoroutes, la taxe de 4% sur les dividendes sont refusées alors que le souhait de modifier le préambule de la Constitution est rejeté<sup>22</sup>. Ce veto apparaît alors contraire à l'engagement du 25 avril 2019, mais il avait déjà été annoncé par le président lors de sa rencontre avec les acteurs de la Convention Citoyenne en janvier 2020. Lors de celle-ci, il était déjà revenu sur son engagement de transposition « sans filtre soit au référendum, soit au vote du Parlement, soit appliquées par voie réglementaire » puisqu'il avait annoncé « le cas de figure qui peut être, moi, de vous dire : 'Je ne suis pas d'accord' »<sup>23</sup>.

Commence alors une concurrence de discours quant au sort réservé aux propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat. En refusant trois propositions alors qu'il s'était engagé à les soumettre sans filtre, Emmanuel Macron entrevoit aussi des modifications sur plusieurs autres propositions. Sentant que les engagements du président ne seront pas tenus directement,

---

<sup>18</sup> Site internet officiel de la Convention Citoyenne pour le Climat,

<https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>

<sup>19</sup> Site internet de l'Élysée, « Conférence de presse à l'issue du Grand Débat national. », publié le 25 avril 2019, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2019/04/25/conference-de-presse-grand-debat-national>

<sup>20</sup> Site internet officiel de la Convention Citoyenne pour le Climat, rapport final,

<https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr/le-rapport-final/>

<sup>21</sup> GUÉRINEAU DE LAMÉRIE Nina, 5 août 2020, « Convention Citoyenne pour le Climat. Tirage au sort : mission accomplie ? », *Socialter* n°42, <https://www.socialter.fr/article/tirage-au-sort-mission-accomplie>

<sup>22</sup> France Info, 29 juin 2020, « Référendum, limitation à 110 km/h, écocide... Ce qu'il faut retenir du discours d'Emmanuel Macron devant la Convention citoyenne pour le climat », site Franceinfo, [https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/convention-citoyenne-sur-le-climat/referendum-limitation-a-110-km-h-ecocide-ce-qu-il-faut-retenir-du-discours-d-emmanuel-macron-devant-la-convention-citoyenne-pour-le-climat\\_4027415.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/convention-citoyenne-sur-le-climat/referendum-limitation-a-110-km-h-ecocide-ce-qu-il-faut-retenir-du-discours-d-emmanuel-macron-devant-la-convention-citoyenne-pour-le-climat_4027415.html)

<sup>23</sup> Site internet de l'Élysée, « Échanges avec les 150 membres de la Convention citoyenne pour le Climat. », publié le 10 janvier 2020, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/01/10/echanges-avec-les-150-membres-de-la-convention-citoyenne-pour-le-climat>

une partie des 150 citoyens se constituent en association<sup>24</sup> afin de « continuer à porter nos mesures » et éviter « que neuf mois de travail partent à la poubelle »<sup>25</sup>. Depuis lors, d'un côté, le gouvernement porte un double discours consistant à diminuer petit à petit l'engagement d'origine du président<sup>26</sup> tout en défendant que la grande majorité des mesures de la CCC ont été reprises<sup>27</sup>. De l'autre côté, les participants de la Convention jugent sévèrement l'action gouvernementale ne respectant pas sa parole<sup>28</sup> faisant naître chez ces citoyens un sentiment de « déception, un manque de confiance mais aussi un manque de cohérence du gouvernement », notamment « sur les mesures qui n'ont pas été prises, prises en partie ou amoindries »<sup>29</sup>. Dans le même sens, de nombreuses associations écologistes remettent en cause le discours présidentiel et critiquent le manque de mise en œuvre des propositions par le gouvernement<sup>30</sup>. Ainsi, en février 2021, le média écologiste *Reporterre* considérait que seules 10% des propositions avaient été reprises « sans filtre » comme le promettait le président en avril 2019<sup>31</sup>. En fin d'année 2022, ces deux discours s'opposent toujours tant au niveau médiatique que politique puisqu'en septembre 2022, Olivier Véran, alors Ministre délégué chargé du Renouveau démocratique et Porte-parole du gouvernement, défendait que 85% des propositions avaient été « retenues et appliquées », affirmation

---

<sup>24</sup> DAOULAS Jean-Baptiste, 23 octobre 2020 (modifié le 14 décembre 2020), « Comment la Convention citoyenne sur le climat a échappé à Emmanuel Macron », site L'Express, [https://www.lexpress.fr/actualite/politique/comment-la-convention-citoyenne-sur-le-climat-a-echappe-a-emmanuel-macron\\_2136582.html](https://www.lexpress.fr/actualite/politique/comment-la-convention-citoyenne-sur-le-climat-a-echappe-a-emmanuel-macron_2136582.html)

<sup>25</sup> BAÏETTO Thomas, 21 juin 2020, « **"Cela ne s'arrête pas lundi" : des citoyens de la Convention pour le climat créent une association pour promouvoir leurs mesures** », Site France info, [https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/convention-citoyenne-sur-le-climat/cela-ne-s-arrete-pas-lundi-des-citoyens-de-la-convention-pour-le-climat-creent-une-association-pour-promouvoir-leurs-mesures\\_4016481.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/convention-citoyenne-sur-le-climat/cela-ne-s-arrete-pas-lundi-des-citoyens-de-la-convention-pour-le-climat-creent-une-association-pour-promouvoir-leurs-mesures_4016481.html)

<sup>26</sup> France Ingo, 7 décembre 2020, « **Convention citoyenne pour le climat : comment le discours d'Emmanuel Macron sur les propositions a-t-il évolué ?** », site France Info, [https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/convention-citoyenne-sur-le-climat/convention-citoyenne-pour-le-climat-comment-le-discours-d-emmanuel-macron-sur-les-propositions-a-t-il-evolue\\_4209195.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/convention-citoyenne-sur-le-climat/convention-citoyenne-pour-le-climat-comment-le-discours-d-emmanuel-macron-sur-les-propositions-a-t-il-evolue_4209195.html)

<sup>27</sup> GALLO Nathan, 16 septembre 2022, « **Climat : 85% des mesures de la convention citoyenne reprises, selon Olivier Véran ? Un chiffre surévalué** », site AFP Factuel, <https://factuel.afp.com/doc.afp.com.32JD6RY>

<sup>28</sup> Le Monde avec AFP, publié le 28 février 2021, « La convention citoyenne pour le climat juge sévèrement la prise en compte de ses propositions par le gouvernement », site Le Monde, [https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/02/28/la-convention-citoyenne-pour-le-climat-juge-severement-la-prise-en-compte-de-ses-propositions-par-le-gouvernement\\_6071474\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/02/28/la-convention-citoyenne-pour-le-climat-juge-severement-la-prise-en-compte-de-ses-propositions-par-le-gouvernement_6071474_823448.html),

<sup>29</sup> VEYSSET Pascale, 24 décembre 2021, « **Convention citoyenne pour le climat : "La note de 2,5 traduit un manque de cohérence du gouvernement"** », site TV5MONDE, <https://information.tv5monde.com/info/convention-citoyenne-pour-le-climat-la-note-de-2-5-traduit-un-manque-de-coherence-du>

<sup>30</sup> **Site Extinction Rébellion, 31 mars 2021, « LOI CLIMAT = MENSONGE DE L'ÉTAT** », rédigé par « le groupe de la campagne Loi climat = mensonge de l'État », <https://extinctionrebellion.fr/blog/2021/03/31/loi-climat-mensonge-de-letat.html>

<sup>31</sup> D'ALLENS G., BŒUF N., DANG L., 31 mars 2021 (modifié le 2 avril 2021), « Convention pour le climat : seules 10 % des propositions ont été reprises par le gouvernement », site Reporterre, <https://reporterre.net/Convention-pour-le-climat-seules-10-des-propositions-ont-ete-reprises-par-le-gouvernement>,

invalidée par le ministère de la Transition écologique. Les acteurs militants tel que Cyril Dion, un des initiateurs de l'idée de Convention Citoyenne pour le Climat ou politiques tels que Clémence Guetté, député de la Nupes (Nouvelle union populaire écologique et sociale) ont dénoncé ce discours mensonger, cette dernière s'appuyant sur une étude du journal *Le Monde*<sup>32</sup> rapportant des chiffres similaires à ceux de *Reporterre*<sup>33</sup>.

En résumé, et sans se positionner sur ces débats autour du calcul de mesures mises en œuvre, nous pouvons constater que cette expérience qui se présentait comme inédite et pouvant donner un pouvoir démocratique direct à une assemblée de citoyens tirés au sort en leur permettant de « définir des mesures qui seront soumises sans filtre soit au référendum, soit au vote du Parlement, soit appliquées par voie réglementaire »<sup>34</sup> s'est vite transformée en une liste de propositions non-contraignantes pour le gouvernement français qui peut piocher à sa guise dans la liste pour construire une nouvelle Loi Climat tout en tentant de réclamer une certaine légitimité démocratique issue de cette expérience de tirage au sort.

Partant de cela, nous pouvons relier cette utilisation du tirage au sort à une certaine conception de la démocratie portée par la gouvernance néolibérale. Comme nous l'avons mentionné plus haut, la gouvernance peut constituer une proposition résonnant avec un discours démocratique « inaugurent une « nouvelle politique » de participation, de partenariat et d'inclusion » dans l'élaboration de politiques publiques<sup>35</sup>. Dans les faits, en séparant une expérience de participative et inclusive comme une assemblée de citoyens tirés au sort d'un vrai pouvoir décisionnel qui lui était promis, ce discours de gouvernance démocratique a été dévoyé comme le soutient Wendy Brown :

*« Que s'est-il passé ? L'inclusion et la participation – indices de démocratie – ont été dissociés des pouvoirs de délibération et du champ illimité de cette dernière, qui seule peut leur donner du sens en tant que conditions d'un gouvernement partagé. Pour le dire autrement, si l'inclusion et la participation sont sans conteste des éléments importants de la démocratie, elles doivent, pour n'être pas simplement des signifiants vides, s'accompagner d'un modeste contrôle sur le cadre et les limites de l'action, ainsi que de la capacité à décider des valeurs et des visés fondamentales. En l'absence de ces conditions, elles ne sauraient être dites démocratiques, de même qu'on ne*

---

<sup>32</sup> GARRIC A. et al., 10 février 2021, « **Que sont devenues les propositions de la convention pour le climat, qu'Emmanuel Macron s'était engagé à reprendre « sans filtre » ?** », site *Le Monde*, [https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/02/10/climat-les-propositions-de-la-convention-citoyenne-ont-elles-ete-reprises-par-le-gouvernement\\_6069467\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/02/10/climat-les-propositions-de-la-convention-citoyenne-ont-elles-ete-reprises-par-le-gouvernement_6069467_3244.html)

<sup>33</sup> GALLO Nathan, 16 septembre 2022, « **Climat : 85% des mesures de la convention citoyenne reprises, selon Olivier Véran ? Un chiffre surévalué** », site *AFP Factual*, <https://factual.afp.com/doc.afp.com.32JD6RY>

<sup>34</sup> Site internet officiel de la Convention Citoyenne pour le Climat, <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>

<sup>35</sup> MEEHAN Elizabeth, 2003, "From Government to Governance, Civic Participation and 'new Politics': The Context of Potential opportunities for the Better Representation of Women," Center for Advancement of Women in Politics, school of Politics and International studies, Queen's University, Belfast, occasional Paper no. 5 (october 2003), p.7.

*qualifierait pas de démocratique le fait de laisser à un condamné à mort choisir son mode d'exécution. Ici, le langage de la démocratie est utilisé contre le démos. »<sup>36</sup>*

En refusant finalement un vrai rôle dans la prise de décision qui lui était promis sous la forme de ces propositions soumises « sans filtre soit au référendum, soit au vote du Parlement, soit appliquées par voie réglementaire », la gouvernance a vidé de sa substance un instrument démocratique tel que le tirage au sort :

« Ainsi, la gouvernance reconceptualise fondamentalement la démocratie, en la distinguant ou en la séparant de la politique et de l'économie : elle la réduit à une procédure et la détache des pouvoirs qui lui donneraient substance et signification en tant que forme de gouvernement. Avec cette définition de la démocratie comme inclusion, participation partenariat et travail d'équipe visant à résoudre des problèmes, disparaissent également tout souci de justice et toute formulation des fins, en même temps que les luttes pluralistes dont celles-ci font l'objet. Dès lors que le pouvoir disparaît et que les finalités deviennent une donnée intangible, inscrite dans la définition même des problèmes, la démocratie est dépouillée de toute politique de toute politique, que celle-ci soit conçue comme exercice du pouvoir ou comme lutte concernant la définition des principes ou des buts communs. Dans la reformulation de la démocratie par la gouvernance, les participants sont intégrés au processus de benchmarking, de construction de consensus, d'élaboration et de mise en oeuvre de politiques. La participation civique se réduit à donner son assentiment<sup>37</sup> ».

En réduisant le tirage au sort à une procédure, sans lui accorder le pouvoir décisionnel, la Convention Citoyenne pour le Climat et de nombreuses expériences survenues avant elle « contribuent à démontrer les capacités délibératives des citoyens ordinaires, (mais) n'ont qu'exceptionnellement contribué à accroître leur pouvoir dans la prise de décision »<sup>38</sup>.

La Convention Citoyenne pour le Climat promettait d'aller plus loin qu'un mini-public délibérant sans pouvoir, permettant parfois d'imaginer un approfondissement de la démocratie par l'inclusion et la participation, mais dans les faits, comme la plupart des autres mini-publics, elle n'a pas eu l'impact espéré, « émettant des recommandations qui restent le plus souvent lettre morte »<sup>39</sup>.

---

<sup>36</sup> BROWN Wendy, 2018, *Défaire le démos. Le néolibéralisme, une révolution furtive*, Éditions Amsterdam, Paris, p.135

<sup>37</sup> *Ibid.*, p.136

<sup>38</sup> TALPIN Julien, 2019, « Le tirage au sort démocratise-t-il la démocratie ? ou comment la démocratie délibérative a dépolitisé une proposition radicale », *Participations 2019/Hors Série*, pp.453-473.

<sup>39</sup> TALPIN Julien, 2019, « Le tirage au sort démocratise-t-il la démocratie ? ou comment la démocratie délibérative a dépolitisé une proposition radicale », *Participations 2019/Hors Série*, p. 462. ;

PAPADOPOULOS Y., WARIN P., 2007, "Are innovative, participatory and deliberative procedures in policy making democratic and effective?", *European journal of political research*, 46, 4, p. 445-472. ; BLONDIAUX L., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil.

Ainsi, le tirage au sort, qui s'imaginait comme instrument par essence démocratique<sup>40</sup>, s'intègre dans la gouvernance néolibérale en permettant aux gouvernements « adopter une forme « d'écoute sélective », choisissant les propositions qui leur semblent les plus pertinentes tout en gardant au final le pouvoir de trancher<sup>41</sup>. Cette idée s'est vérifiée clairement dans le cadre de la Convention Citoyenne pour le Climat lorsqu'Emmanuel Macron a annoncé la tenue d'un référendum portant sur un projet de loi visant à inscrire la préservation de l'environnement dans la Constitution<sup>42</sup>. En reprenant une des 149 propositions de la CCC pour la proposer à un vote populaire, le président pouvait s'afficher en défenseur de la voix de ces citoyens tirés mais cette « forme de démocratie « consultative », utilisant actuellement le tirage au sort n'était en ce sens qu'une légitimation du gouvernement représentatif tel qu'il existe »<sup>43</sup>. Finalement, ce projet de référendum a été abandonné en juillet 2021, faute d'accord avec la droite au Sénat<sup>44</sup>.

Cette utilisation à la carte par le pouvoir étatique de propositions issues d'un dispositif participatif au sein de la gouvernance nous permet de revenir sur l'idée de « décentrement de l'Etat » agissant comme médiateur entre différentes parties prenantes prônées par le discours sur la gouvernance. Dans le cadre de cette expérience de tirage au sort, le pouvoir étatique semblait se présenter comme un simple passeur des propositions vers un référendum, un vote législatif ou une mise en place réglementaire direct, un certain décentrement du gouvernement était ainsi prôné pour laisser la marge de manœuvre et le pouvoir de décision nécessaire aux 150 citoyens tirés au sort de la Convention Citoyenne pour le Climat. Ce discours se révéla cependant trompeur, alors qu'un certain effacement de l'Etat était prôné dans le discours, nous observons clairement que c'est toujours le gouvernement qui a le dernier mot et le pouvoir de décision réel. Ce discours de décentrement de l'Etat dans un objectif de gouvernance démocratique peut renvoyer au discours sur les « parties prenantes » développé dans les années 1970 par les théoriciens de l'entreprise préparant le tournant néolibéral<sup>45</sup>. Ainsi, voulant échapper aux

---

<sup>40</sup> MANIN Bernard, 1996, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion.

<sup>41</sup> SINTOMER Y., TALPIN J. (dir.), 2011, *La démocratie participative au-delà de la proximité : le Poitou-Charentes et l'échelle régionale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes. ; FONT J., PASADAS DEL AMO S., SMITH G., 2016, "Tracing the impact of proposals from participatory processes: methodological challenges and substantive lessons", *Journal of Public Deliberation*, 12, 1.

<sup>42</sup> CUNY-LE CALLET Antoine, 7 juillet 2021, « **Vu de l'étranger. Référendum climat : Macron finit de dilapider son capital écolo** », **site du Courrier International**, <https://www.courrierinternational.com/article/vu-de-letranger-referendum-climat-macron-finit-de-dilapider-son-capital-ecolo>

<sup>43</sup> CERVERA-MARZAL Manuel & DUBIGEON Yohan, 2013, « Démocratie radicale et tirage au sort. Au-delà du libéralisme », *Raisons politiques* 2013/2 N°50, p. 167.

<sup>44</sup> PAILLOU Sarah, REVAULT d'ALLONNES David, 9 mai 2021, « Environnement : Macron enterre le référendum promis à la Convention citoyenne », *Le Journal du Dimanche*, <https://www.lejdd.fr/Politique/info-jdd-inscription-de-lobjectif-ecologique-dans-la-constitution-macron-enterre-le-referendum-4043848>

<sup>45</sup> CHAMAYOU Grégoire, 2018, *La société ingouvernable. Une généalogie du libéralisme autoritaire*, La Fabrique éditions, Paris, 326p.

critiques de la société civile envers l'entreprise considérée parfois comme un gouvernement autoritaire privé, un discours sur l'inexistence de l'entreprise et sur les parties prenantes a émergé<sup>46</sup>. Dans ce contexte, pour cacher et rendre plus acceptable le pouvoir absolu détenu par les actionnaires dans les firmes privées, certains acteurs ont expliqué qu'en réalité l'entreprise était un « nexus de pouvoir »<sup>47</sup>, un entrelacement de relations de pouvoirs entre différentes parties prenantes et non pas un organe hiérarchisé dominé par les capitalistes. Cette mobilisation du « nexus de pouvoir » permettait ensuite de défendre que l'entreprise était une construction collective où chaque acteur, détenteur de capital ou non, avait son mot à dire. Il n'y avait donc plus souveraineté des actionnaires au sein de l'entreprise mais seulement des relations entre différentes parties prenantes au sein desquelles figuraient notamment les consommateurs de la firme et ses employés<sup>48</sup>. En mettant au centre de l'explication la notion de parties prenantes, les actionnaires tentaient de cacher leur pouvoir réel et contrecarrer les critiques pointant un manque de démocratie dans l'entreprise :

« La notion de parties prenantes est un concept amphibie, apparaissant tour à tour comme une notion éthique et comme une catégorie stratégique. C'est cette ambivalence qui en fait tout l'intérêt pour le management, en ce qu'elle lui permet de jouer sur les deux tableaux. Mais cette duplicité entraîne aussi d'importantes tensions conceptuelles. Tandis que, sous le versant éthique, les parties prenantes apparaissent comme des sujets envers lesquels le management aurait des obligations, sous le versant stratégique, elles sont pensées comme des objets qu'il lui faut se soumettre. D'un côté, les respecter, de l'autre, les tenir en respect ; d'un côté, les reconnaître, de l'autre, les identifier. »<sup>49</sup>

Cette conception des parties prenantes fait directement écho à l'utilisation du tirage au sort au sein de la reconfiguration de la démocratie par la gouvernance. Alors que certains pourraient défendre qu'une assemblée tirée au sort, par son mode de sélection, constituerait une incarnation de la souveraineté populaire<sup>50</sup>, le gouvernement entend donner une place importante à cette assemblée en tant que partie prenante. Cependant, en réduisant les citoyens à une voix autour de la table, la gouvernance réduit le démos à un acteur parmi tant d'autres avec les entreprises et les ONG notamment. Cette conception de la démocratie par la gouvernance permet d'inclure le citoyen tout en voulant cacher le fait que le gouvernement garde totalement le pouvoir de décision. En combinant la reconfiguration de la démocratie par la gouvernance et la conception de « parties prenantes », le gouvernement français a pu tenter de faire oublier que le tirage au sort et les

---

<sup>46</sup> Ibid., chapitre 12 « l'entreprise n'existe pas » & chapitre 17 « parties prenantes ».

<sup>47</sup> LOEVINGER Lee, 1961, "The Corporation as a Power Nexus", *The Antitrust Bulletin*, vol. 6, 1961, p. 357 ; QUICHERAT Louis & , DAVELUY Amédée, 1871, *Dictionnaire Latin-Français*, Hachette, Paris, p. 753.

<sup>48</sup> RHENMAN Eric, *Industrial Democracy and Industrial Management : A Critical Essay on the Possible Meanings and Implications of Industrial Democracy*, Tavistock, Londres, 1968, p. 25

<sup>49</sup> CHAMAYOU Grégoire, 2018, *La société ingouvernable. Une généalogie du libéralisme autoritaire*, La Fabrique éditions, Paris, p.147.

<sup>50</sup> RANCIÈRE Jacques, 2005, *La haine de la démocratie*, La Fabrique éditions, Paris, 106p.

citoyens qui participent au processus démocratique n'ont aucun pouvoir de décision réel, celui-ci restant toujours au gouvernement. Cette utilisation du tirage au sort, illustrée par l'épisode de la Convention Citoyenne pour le Climat, nous renvoie alors à la vertu neutralisante du tirage au sort que nous allons aborder maintenant.

### **Évacuer le conflit pour prôner le consensus : la vertu neutralisante du tirage au sort**

Le tirage, en tant qu'instrument, a été décrit notamment par Montesquieu comme démocratique par essence<sup>51</sup>. Cependant, outre cette possibilité démocratique, le tirage au sort possède aussi une certaine vertu neutralisante, permettant aux gouvernements de l'utiliser à des fins de réduction du conflit en politique<sup>52</sup>. Ainsi, selon Manuel Cervera-Marzal et Yohann Dubigeon, « La vertu neutralisante du sort réside pour sa part dans le fait qu'en confiant le choix au hasard il aboutit à une désignation neutre des gouvernants, puisque, contrairement à l'élection, aucune volonté, aucun intérêt ni aucune passion humaine ne sont impliqués dans le processus »<sup>53</sup>. Cette vertu neutralisante, en s'intégrant au discours sur la gouvernance permet une utilisation du tirage dépolitisant et cherchant à évacuer la dimension agonistique de la politique pour la remplacer par une recherche de consensus et ainsi effacer les différences de visions du monde et d'intérêts entre les différents acteurs<sup>54</sup>. En reprenant nos analyses sur la gouvernance et la réduction d'assemblée de citoyens tirés au sort à une « partie prenante », le tirage au sort peut-être envisagé comme un outil important de médiation de conflit :

« Ainsi, tandis que le terme de gouvernance décrit, sur le plan analytique, un pouvoir décentré et délégué, dans la pratique, la gouvernance vise à substituer la recherche de consensus dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques à l'exercice explicite d'une autorité et d'un pouvoir fondé sur le droit et le maintien de l'ordre. La démocratie étant ainsi redéfinie comme résolution de problèmes et élaboration d'un consensus, il n'y a qu'un pas à faire pour opérer un ensemble de remplacements additionnels, essentiels à la signification et au fonctionnement de la gouvernance aujourd'hui : les « parties prenantes » remplacent les groupes d'intérêts ou les classes, les « recommandations » remplacent le droit, la « facilitation » remplace la réglementation, les « normes » et les « codes de conduite » disséminés à travers toute une série d'agences et d'institutions remplacent l'exercice explicite du maintien de l'ordre et d'autres formes de contrainte. »<sup>55</sup>

En réduisant une partie du démos, appelée en tant qu'assemblée dotée d'une qualité de représentativité de la population, à une simple partie prenante dans le processus de décision, la gouvernance dépolitise la politique et tente d'effacer toute conflictualité dans la politique :

---

<sup>51</sup> VAN REYBROUCK David, 2014, *Contre les élections*, Actes sud, Arles, 224p.

<sup>52</sup> CERVERA-MARZAL Manuel & DUBIGEON Yohan, 2013, « Démocratie radicale et tirage au sort. Au-delà du libéralisme », *Raisons politiques* 2013/2 N°50, pp.157-176.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p.158.

<sup>54</sup> MOUFFE Chantal, 2016, *L'illusion du consensus*, Éditions Albin Michel, Paris, 196p.

<sup>55</sup> BROWN Wendy, 2018, *Défaire le démos. Le néolibéralisme, une révolution furtive*, Éditions Amsterdam, Paris, pp. 136-137.

« J'ai déjà suggéré que l'accent mis par le concept de gouvernance sur la résolution de problèmes et le consensus minimisait – au point de quasiment dénier – les stratifications structurelles de l'économie et de la société qui pouvaient être à l'origine de positions et positionnements politiques différents, ainsi que de conflits normatifs concernant le bien. »<sup>56</sup>

Cet usage du tirage au sort dans un but de neutralisation du conflit peut-être illustré clairement par les origines de la Convention Citoyenne pour le Climat. Bien qu'il peut être intéressant de noter que la proposition de convention citoyenne était déjà présente dans le programme d'Emmanuel Macron lors de la campagne présidentielle de 2017, imaginant alors de « Construire un nouveau projet européen avec des conventions citoyennes »<sup>57</sup>, l'idée d'assemblée citoyenne triée au sort ne naissant pas avec la Convention Citoyenne pour le Climat, le contexte de la création de la CCC ne répond pas à la mise en œuvre d'une promesse électorale.

En effet, lorsque le président français annonce l'organisation de cette expérience de tirage au sort en avril 2019, il le fait lors du Grand débat national organisé à la suite du mouvement des Gilets Jaunes<sup>58</sup>. Pendant plusieurs mois, chaque samedi, des citoyens habillés de leur gilet jaune de sécurité routière occupaient les ronds-points. Au départ, la mobilisation visait le retrait de la taxe carbone qui allait alors voir une augmentation du prix des carburants dans le but de financer la transition écologique<sup>59</sup>. Ce mouvement social s'élevait donc contre une conception jugée inégalitaire de la lutte écologiste voulait faire payer le prix de la transition aux classes moyennes et populaires. De cette revendication autour de la justice dans la lutte contre le réchauffement climatique, le mouvement s'est vite ouvert à d'autres propositions et a notamment défendu de nombreuses propositions visant une radicalisation de la démocratie<sup>60</sup>, critiquant fortement la démocratie représentative<sup>61</sup>. Le mouvement, d'abord sous-estimé par le gouvernement a pris de l'ampleur, obligeant le président à réagir avec la convocation de ce Grand Débat National. C'est lors de celui-ci que Emmanuel Macron tente alors un pari

---

<sup>56</sup> *Ibid.*, p.137

<sup>57</sup> Lui Président (collectif), 12 mars 2022, « Emmanuel Macron a-t-il tenu ses 400 promesses de campagne ? », Les Décodeurs, Le Monde, [https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/03/12/emmanuel-macron-a-t-il-tenu-ses-400-promesses-de-campagne\\_6117218\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/03/12/emmanuel-macron-a-t-il-tenu-ses-400-promesses-de-campagne_6117218_4355770.html)

<sup>58</sup> « Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur les défis et priorités de la politique gouvernementale à l'issue du Grand débat national, à Paris le 25 avril 2019. », publié le 25 avril 2019, site internet vie publique.fr, <https://www.vie-publique.fr/discours/268532-emmanuel-macron-25042019-grand-debat-national>

<sup>59</sup>, « De l'écotaxe à la taxe carbone, la difficile mise en œuvre du principe pollueur-payeur », publié le 15 novembre 2021, site vie publique.fr, <https://www.vie-publique.fr/eclairage/280841-de-lecotaxe-la-taxe-carbone>

<sup>60</sup> BEDOCK Camille, BONIN Loïc, LIOCHON Pauline, SCHNATTERER Tinette, 2020, « Une représentation sous contrôle : visions du système politique et réformes institutionnelles dans le mouvement des Gilets jaunes », *Participations* 2020/3 N°28, pp.221-246.

<sup>61</sup> GRUNBERG Gérard, 2019, « Les « Gilets jaunes » et la crise de la démocratie représentative », *Le Débat*, 2019/2 n°204, pp.95-103.

politique avec la Convention Citoyenne pour le Climat<sup>62</sup>, dispositif « imaginé par le collectif Gilets citoyens<sup>63</sup>, une coalition rassemblant militants de la démocratie participative, écologistes, élus locaux et Gilets jaunes »<sup>64</sup>. En proposant cette assemblée tirée au sort, le président répond aux Gilets Jaunes en leur proposant un mécanisme de démocratie directe pour trouver des solutions concernant l'élément déclencheur du mouvement social, la transition énergétique et la justice dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Cette proposition de Convention Citoyenne pour le Climat survient donc dans un contexte politique de grande tension et permet alors de fuir cette conflictualité « en détournant l'attention du mouvement des Gilets jaunes »<sup>65</sup>. Cette utilisation du tirage au sort n'est pas nouvelle, celui-ci apparaissant « parfois comme une arme à la main des élus pour couper l'herbe sous le pied d'associations ou de mouvements sociaux plus radicaux »<sup>66</sup>.

Ainsi, le gouvernement français agissait comme de nombreux clients des expériences de délibération politique qui cherchent particulièrement « dans la délibération une stratégie de gestion des conflits auxquels ils sont confrontés lorsqu'une résistance potentielle ou tangible aux mesures politiques d'austérité émerge de la réorganisation sociale, des réductions des dépenses de l'État, et de la rénovation urbaine »<sup>67</sup>.

De plus, en organisant cette assemblée délibérative sans inclure directement les citoyens formant le mouvement social à la base de ces revendications de justice climatique, sociale et démocratique mais en leur préférant « des citoyens sans qualité, le plus souvent sans affiliation associative ou partisane », le président français espérait se « constituer un public docile »<sup>68</sup> avec pour but de « dépolitiser le tirage au sort, en en faisant un instrument, une procédure, exportable au prix d'une perte de sa radicalité politique »<sup>69</sup>, ce dernier point

---

<sup>62</sup> DAOULAS Jean-Baptiste, 23 octobre 2020 (modifié le 14 décembre 2020), « Comment la Convention citoyenne sur le climat a échappé à Emmanuel Macron », site L'Express, [https://www.lexpress.fr/actualite/politique/comment-la-convention-citoyenne-sur-le-climat-a-echappe-a-emmanuel-macron\\_2136582.html](https://www.lexpress.fr/actualite/politique/comment-la-convention-citoyenne-sur-le-climat-a-echappe-a-emmanuel-macron_2136582.html)

<sup>63</sup> Site internet du collectif « Gilets citoyens », <https://giletscitoyens.org/>

<sup>64</sup> GUÉRINEAU DE LAMÉRIE Nina, 5 août 2020, « Convention Citoyenne pour le Climat. Tirage au sort : mission accomplie ? », *Socialter* n°42, <https://www.socialter.fr/article/tirage-au-sort-mission-accomplie>

<sup>65</sup> COURANT Dimitri, 2020, « La Convention citoyenne pour le climat. Une représentation délibérative », *Revue Projet*, 2020/5 N°378, pp.60-64.

<sup>66</sup> TALPIN Julien, 2019, « Le tirage au sort démocratise-t-il la démocratie ? ou comment la démocratie délibérative a dépolitisé une proposition radicale », *Participations 2019/Hors Série*, p. 462 ; BARBIER R., BEDU C., BUCLET N., 2009, « Portée et limites du dispositif "jury citoyen" », *Politix*, 2, p. 189-207.

<sup>67</sup> LEE C., ROMANO Z., 2013, "Democracy's new discipline: Public deliberation as organizational strategy." *Organization Studies* 34, 5-6, p. 733-753.

<sup>68</sup> BLONDIAUX L., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil.

<sup>69</sup> TALPIN Julien, 2019, « Le tirage au sort démocratise-t-il la démocratie ? ou comment la démocratie délibérative a dépolitisé une proposition radicale », *Participations 2019/Hors Série*, p. 462

étant l'objectif clair de la manœuvre. Dans le même sens, l'évacuation du conflit et la recherche de consensus était notamment pensée dans le choix des « experts et groupes d'intérêts, [qui] bien que divers, n'ont pas été organisés pour créer du contradictoire. Ainsi, aucun débat entre intervenants n'a donné à voir le conflit entre les opposants et les partisans de la croissance ou de la réduction du temps de travail »<sup>70</sup>

Tout cela résume concrètement ce qu'il s'est passé dans le cas qui nous intéresse ici. En voyant les potentialités de conflictualité politique portées par les Gilets jaunes, le recours à une assemblée de citoyen tirée au sort pour répondre à une question éminemment politique sous la forme d'un problème à résoudre permettait de remplacer la dimension agonistique de la politique par un consensus orienté vers la résolution de problème et ainsi profiter pleinement de la vertu neutralisante du tirage au sort.

« Comme le note William Walters, l'adoption de la gouvernance en politique, sinon son concept même, découle de l'injonction post-idéologique (portée par l'idée de « fin de l'histoire ») à être pragmatique et tournée vers la recherche de solutions. Elle met en avant le dialogue, l'inclusion et le consensus en lieu et place du pouvoir, du conflit et de l'opposition. La gouvernance vise à dépasser les antagonismes et les positions partisans propres aussi bien à la Realpolitik qu'à la démocratie ; l'incitation à rechercher des solutions managériales consensuelles s'oppose à des manœuvres partisans visant à faire valoir une certaine politique, elle s'oppose au pluralisme des groupes d'intérêts et, bien évidemment, aux conflits et aux luttes de classe. »<sup>71</sup>

Pour revenir à notre premier point sur l'absence de pouvoir décisionnel, le président français a agi comme d'autres régimes libéraux avant lui qui « pratiquent un usage essentiellement apolitique, au sens où ils instrumentalisent le tirage au sort en vue d'évacuer le conflit (fonction neutralisante) et où ils le dissocient entièrement de la question du pouvoir, ou alors marginal, du tirage au sort. »<sup>72</sup>.

Cette tentative de dépolitisation de la politique par cet usage dévoyé du tirage au sort avait des conséquences claires dans le discours du gouvernement français autour de la Convention Citoyenne pour le Climat avec pour exemple l'interview en mars 2021 de la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili qui accusait le fait qu'une « partie des citoyens [soient] dans une démarche politique »<sup>73</sup>.

---

<sup>70</sup> COURANT Dimitri, 2020, « La Convention citoyenne pour le climat. Une représentation délibérative », *Revue Projet*, 2020/5 N°378, p. 62.

<sup>71</sup> BROWN Wendy, 2018, *Défaire le démos. Le néolibéralisme, une révolution furtive*, Éditions Amsterdam, Paris, p.139.

<sup>72</sup> CERVERA-MARZAL Manuel & DUBIGEON Yohan, 2013, « Démocratie radicale et tirage au sort. Au-delà du libéralisme », *Raisons politiques* 2013/2 N°50, p. 167.

<sup>73</sup> France Info, 2 mars 2021, « Convention citoyenne pour le climat : "Une partie des citoyens sont dans une démarche politique", accuse Barbara Pompili », site France Info, [https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/convention-citoyenne-sur-le-climat/convention-citoyenne-pour-le-climat-une-partie-des-citoyens-sont-dans-une-demarche-politique-accuse-barbara-pompili\\_4316723.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/convention-citoyenne-sur-le-climat/convention-citoyenne-pour-le-climat-une-partie-des-citoyens-sont-dans-une-demarche-politique-accuse-barbara-pompili_4316723.html)

Ainsi, cet épisode de la Convention Citoyenne pour le Climat illustre selon nous clairement la vertu neutralisante du tirage au sort mobilisée par les gouvernements néolibéraux qui tentent d'évacuer la conflictualité et la dimension agonistique de la politique pour la remplacer par une politique du consensus orientée vers la résolution de problème plutôt que vers la définition et l'opposition de plusieurs projets de société.

## Conclusion

La gouvernance néolibérale reconceptualise la démocratie<sup>74</sup>. En promouvant un discours revendiquant une participation et une inclusion plus grande dans le contexte d'un décentrement de l'Etat, la gouvernance semble donner une place à différents dispositifs les favorisant. Le tirage au sort est l'un d'eux et trouve donc assez logiquement sa place dans cette nouvelle architecture démocratique façonnée par les gouvernements néolibéraux. Des citoyens tirés au sort pour leur qualité de représentativité de la population assurant une inclusion de tous les groupes sociaux en leur permettant de discuter durant plusieurs séances afin de répondre à des problèmes concrets semble être une expérience trouvant sa place dans cette nouvelle conception de la démocratie. En invitant des citoyens à la table des négociations, les réduisant ainsi à des « parties prenantes »<sup>75</sup>, la gouvernance permet une réduction du conflit en axant les discussions vers la recherche du consensus. En ce sens, les gouvernements néolibéraux tente d'user de la vertu neutralisante du tirage<sup>76</sup> au sort et échapper à la dimension agnostique de la politique<sup>77</sup>. La Convention Citoyenne pour le Climat illustre selon nous de manière pertinente cette utilisation du tirage au sort dans le cadre de la reconfiguration néolibérale de la démocratie par la gouvernance. Dans un contexte de grande conflictualité politique liée à la crise des Gilets jaunes, appeler une assemblée tirée au sort pour régler le problème apparaissait comme un moyen d'évacuer le conflit. Cette participation et inclusion, à laquelle un pouvoir de décision était promis voit finalement cette promesse s'évaporer et ses propositions les plus ambitieuses être balayées d'un revers de main, nous rappelant que dans le décentrement de l'Etat prôné par la gouvernance, comme dans l'entreprise, les parties prenantes ne restent que cela, et le chef, actionnaire ou président, reste le décideur final. Cette utilisation dévoyée du tirage au sort, bien que permettant d'obtenir une certaine légitimité démocratique dans un premier temps, est cependant à double tranchant. Lorsque l'objectif est d'esquiver le conflit, celui-ci ne retire pas toute la

---

<sup>74</sup> BROWN Wendy, 2018, *Défaire le démos. Le néolibéralisme, une révolution furtive*, Éditions Amsterdam, Paris, 288p.

<sup>75</sup> CHAMAYOU Grégoire, 2018, *La société ingouvernable. Une généalogie du libéralisme autoritaire*, La Fabrique éditions, Paris, 326p.

<sup>76</sup> CERVERA-MARZAL Manuel & DUBIGEON Yohan, 2013, « Démocratie radicale et tirage au sort. Au-delà du libéralisme », *Raisons politiques* 2013/2 N°50, pp.157-176.

<sup>77</sup> MOUFFE Chantal, 2016, *L'illusion du consensus*, Éditions Albin Michel, Paris, 196p.

radicalité des visions politique. Ainsi, la recherche de consensus dans la résolution a problème a accouché de « propositions presque révolutionnaires, alors que les parlementaires ont été incapables de poser sur la table des propositions magistrales »<sup>78</sup>. La vertu neutralisante du tirage au sort ne neutralisant pas toujours toute radicalité politique.

Ensuite, lorsque le projet est de nier ou d'esquiver sa vertu démocratique, cela finit par se faire remarquer. En effet, lorsque les promesses ne sont pas tenues, la machination apparaît vite au grand jour et le tirage au sort dans ce contexte se révèle être une mascarade jouant alors un rôle contre-productif. Les citoyens n'y croient plus et au lieu d'accorder de la légitimité démocratique grâce au tirage au sort, ils deviennent de plus en plus méfiants « se sentant bien souvent trompés ou instrumentalisés »<sup>79</sup>. En somme, la gouvernance permet une utilisation du tirage au sort visant une neutralisation du conflit et un regain de légitimité démocratique, cependant cette opération n'est pas sans risque et lorsque les citoyens comprennent que ce tirage au sort n'est pas la démocratie qu'on leur a promis, ils opposent méfiance après avoir goûté à une expérience démocratique restée lettre morte auprès des décideurs politiques.

---

<sup>78</sup> Yves Sintomer cité dans GUÉRINEAU DE LAMÉRIE Nina, 5 août 2020, « Convention Citoyenne pour le Climat. Tirage au sort : mission accomplie ? », *Socialter* n°42, <https://www.socialter.fr/article/tirage-au-sort-mission-accomplie>

<sup>79</sup> TALPIN Julien, 2019, « Le tirage au sort démocratise-t-il la démocratie ? ou comment la démocratie délibérative a dépolitisé une proposition radicale », *Participations 2019/Hors Série*, p. 462 ; FUNES M., TALPIN J., RULL M., 2014, "The Cultural Consequences of Engagement in Participatory Processes », in FONT J., DELLA PORTA D., SINTOMER Y. (dir.), *Participatory Democracy in Southern Europe: Causes, Characteristics and Consequences*, Londres, Rowman & Littlefield, p. 151-189.